

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

9

Conseillers présents et représentés

8

MAIRIE DE BEYLONGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2022 à 19H30

Sous la présidence de M. Jean Marc BROUCH, maire.

Membres présents : Mme Christine BAYLE - Mme Karine MARION - Mme Céline DANTHEZ - Mme Mathilde LARRAZET - M. Cyril DUPIN - M. Yannick PAILLARDON - M. Christophe BOUHEYRE

Etait Absent : M. Olivier MORLAES

Secrétaire de séance : M. Yannick PAILLARDON

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

Délibération Compensation environnementale projet photovoltaïque

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la délibération sur le Protocole de gestion pour la mise en œuvre des mesures de compensations proposées par Energie Beylongue dans le cadre du dossier de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE par 7 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Délibération Choix cabinet architectes pour rénovation presbytère

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante la proposition du cabinet AREXAS de Castets rencontré par les élus le samedi 19 novembre.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE de ne pas rendre d'avis, elle demandera des compléments d'informations en particulier financières au cabinet AREXAS et reporte le point à un Conseil Municipal ultérieur.

Délibération Choix entreprise pour épareuse routes communales

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le devis de la SARL Vincent DUCASSE de Audon s'élevant à 3 000 € TTC pour 45 heures de travaux prévisionnels.

Monsieur le Maire rapporte les dires de M. Olivier MORLAES (absent car malade) qui l'a joint avant la réunion expliquant que le nombre d'heures passées pour ce chantier devrait être moins élevé.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de valider le prix de 60 € TTC de l'heure.

Délibération Choix du cabinet d'architecte pour le nouveau lotissement communal
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la municipalité a rencontré les cabinets CAUROS et AB PAYSAGE / BEMOGE.

L'assemblée ayant obtenu des informations complémentaires tant opérationnelles que financières est donc en possibilité de rendre un avis.

L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de choisir le cabinet AB PAYSAGE / BEMOGE pour l'aider à réaliser le nouveau lotissement aux Artigaous.

Table des délibérations de la séance du 07 décembre 2022

- Compensation environnementale projet photovoltaïque
 - Choix entreprise pour épareuse routes communales
 - Choix du cabinet d'architecte pour le nouveau lotissement communal
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.